



Services
d'aide
à domicile

Perte d'autonomie partielle ?

Handicap ? Dépendance ?

Tout savoir sur les services proposés par la ville.

Des solutions adaptées pour gérer la dépendance



Pour accompagner les personnes les plus fragilisées, dépendantes ou en capacité d'autonomie réduite, la ville de Pantin mène une politique d'action sociale active.

Si vous êtes retraité(e), en situation de handicap ou si vous voulez organiser la vie d'une personne dépendante, nous mettons à votre disposition diverses prestations qui facilitent le quotidien.

Nos prestations de maintien à domicile répondent à deux objectifs majeurs : prévenir ou accompagner les situations de dépendance et lutter contre l'isolement.

Ces services sont accessibles toute l'année, 7 jours sur 7.



Vie quotidienne
Hygiène et soins
Portage des repas
Entretien et bricolage
Téléassistance

Service retenu par l'ARS (Agence Régionale de Santé) d'Île-de-France et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'expérimentation des SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile) 2016-2018.



Vie quotidienne

Être accompagné dans les gestes de tous les jours

Vous avez besoin d'une aide pour faciliter vos journées ou celles d'une personne de votre entourage ? Que ce soit temporaire (convalescence, sortie d'hospitalisation) ou pour une durée prolongée, les auxiliaires de vie sociale vous accompagnent dans les gestes de la vie quotidienne. Elles aident à la toilette, supervisent la prise de médicaments, font ou aident à faire les courses et les repas. Elles participent à l'entretien du logement et du linge. Elles peuvent également être une assistance précieuse à l'extérieur, notamment pour les démarches administratives.

Ce service est proposé du lundi au dimanche, de 8h à 20h.

Hygiène et soins

Bénéficier de soins infirmiers et d'hygiène, par des professionnels de la santé

Maladie, handicap, perte d'autonomie..., vous avez besoin de soins infirmiers ? La ville peut assurer ce service pour vous. Composée d'un infirmier et d'aides-soignantes, une unité est spécialement chargée de dispenser des soins de santé et d'hygiène générale.

Ces professionnels interviennent sur prescription médicale du lundi au dimanche, de 8h à 20h.



Portage des *repas*

Un repas prêt et équilibré chaque jour

Cuisiner est devenu moins aisé ? La ville propose le portage de repas. Ce service permet de recevoir des repas complets et équilibrés directement au domicile.

Les repas sont assurés 7 jours sur 7 (jours fériés compris) et livrés du lundi au vendredi, de 10h à 17h, en présence du bénéficiaire.

Envie de vous changer les idées ?

Vous êtes retraité(e) ? Venez partager la convivialité de nos espaces restauration. Vous y serez accueilli(e) le midi pour vos repas et l'après-midi pour des activités ludiques (jeux de cartes, loto, karaoké...).



Entretien et *bricolage*

Vivre dans un logement en bon état

Garder une maison toujours bien entretenue est parfois difficile. Pour effectuer certains travaux d'entretien, tels que le lessivage des murs, de la moquette ou des vitres, un technicien se déplace au domicile. Il peut également intervenir sur de petits travaux de réparation (changement d'ampoule, de joint, programmation du téléviseur...).

Ce service est proposé du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.

Téléassistance

La tranquillité d'une assistance 24h/24

Vous vous sentez isolé ou un de vos proches est souvent seul ? Vous voulez être rassuré en cas de défaillance ? La téléassistance est pour vous. Porté autour du cou ou du poignet, un petit appareil permet d'être relié en continu à une centrale d'écoute. Une simple pression du doigt sur le médaillon alerte cette centrale. Selon la gravité de la situation, l'intervention appropriée est déclenchée : famille, médecin, pompiers ou Samu.

Ce service fonctionne 24h/24.

En pratique

Qui peut en bénéficier ?

Il faut être Pantinois pour avoir accès aux différents services d'aide à domicile, et :

- avoir plus de 60 ans

ou

- être reconnu handicapé à 80 % minimum par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.



Comment faire la demande ?

Pour toute requête, une évaluation est faite au domicile du demandeur pour définir les aides à apporter. Cette évaluation est basée sur les demandes exprimées par la personne handicapée ou dépendante, ou celles de sa famille.

À l'issue de cette évaluation, un plan d'aide personnalisé est établi et peut être effectif sous quelques jours.



Combien ça coûte ?

Le montant des aides dépend des ressources du bénéficiaire. La prise en charge financière peut être partielle ou totale et est assurée par les caisses de retraites, de sécurité sociale, les mutuelles (sortie d'hospitalisation) et/ou le Département.



**Centre communal
d'action sociale (CCAS)
de la Ville de Pantin**

84/88, avenue du Général Leclerc
93507 Pantin cedex
(tél.) 01 49 15 41 51

*Nos bureaux vous accueillent du lundi au
vendredi 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30.
Permanences téléphoniques 8h - 18h.*

.....

Accès

- Bus 151, 170, 249, 330
(arrêt Pantin RER Mairie)
- Métro 5 (station Hoche)
- RER E (arrêt Gare de Pantin)